

Parlons avenir!

Avec l'avancée en âge, garder la main sur son avenir c'est souvent d'abord se poser la question de son logement.

Bien sûr, majoritairement, nous, les retraités avançant en âge, souhaitons rester le plus longtemps possible chez nous.

⇒ Mais «chez moi /chez nous» cela signifie quoi exactement pour chacun de nous ? (Pourquoi suis-je attaché à mon «chez moi»? pourquoi est-ce si important pour moi d'y rester ?

Est-ce parce que

- c'est là où j'ai fondé une famille, élevé mes enfants?
- là où j'ai mes habitudes ? mes repères ? mes voisins?
- là où j'ai entassé meubles et souvenirs ?
- là où j'ai trouvé une qualité de vie que je ne veux pas perdre ? Un bel environnement ?
- là où ...

⇒ Et pourquoi donc ajouter «le plus longtemps possible»?

- Est-ce parce que je sais que mon « chez moi/chez nous » présente des caractéristiques qui peuvent devenir des obstacles si je rencontre à l'avenir des problèmes de santé physiques ou cognitifs (chambre et salle de bain à l'étage, escaliers, cuisinière à gaz, par exemple...)?
- Est-ce parce que physiquement et/ou financièrement je ne peux plus très bien entretenir ma maison, mon appartement (Trop grand ? passoire thermique ou bouilloire? Trop de travaux ou trop cher pour l'adapter...)?
- Est-ce parce que je me rends compte que mon environnement a trop changé (par exemple plus assez de commerces et de services de proximité...) et que j'appréhende la solitude?

Illustrations: Gilles Tocut

Alors pour choisir de garder la main sur notre avenir, et préserver une qualité de vie n'hésitons pas à nous poser toutes ces questions puis essayons d'anticiper

1. Quels aménagements (et quel budget) nous faudrait-il prévoir d'apporter à notre « chez moi/chez nous » pour pouvoir y rester en y vivant pleinement et en y vieillissant en sécurité ?



Pour nous aider

- Concernant l'aménagement du logement, on peut s'adresser au CCAS (centre communal d'action social) ou à la mairie, au CLIC (centre local d'information et de coordination

gérontologique) ou au point local d'information le plus proche géographiquement (voir liste en annexe) pour recevoir une information précise notamment sur les aides financières possibles ou encore s'adresser directement à l'association COMAL-SOLIHA (Solidaires pour l'habitat) qui peut étudier avec nous les besoins, les réponses techniques possibles, les aides financières puis coordonner les travaux que nous aurons choisis de faire faire.

- Et concernant le recours à des services à domicile, on peut faire le point des besoins avec un CLIC (ou point local d'information), voir aussi avec sa caisse de retraite. Puis, une fois les besoins et les réponses possibles bien repérés, s'adresser à une association de services présente dans notre périmètre géographique.

2. Et si nous envisagions de changer de logement : quelles autres alternatives possibles en termes de logement ou d'hébergement ?

Classiquement on pense aux **Résidences Autonomie** (ancien foyers logement, MARPA ...)

Ou dans le secteur privé, aux **Résidences Services Séniors** (Réseau Domitys, Les Girandières, Le groupe France Séniors, Le groupe Quartus...)

Retraités info

Quelles différences entre ces deux types de résidence ?

Ce qui est commun aux deux types de résidence :

Ce sont des ensembles de logements, associés à des services collectifs, pour personnes âgées autonomes ou relativement autonomes, seules ou en couple, qui ne peuvent plus ou n'ont plus envie de vivre chez elles.

Les deux types de résidence offrent des espaces communs de convivialité, en libre accès.

Quelles différences ? :

Les résidences autonomie sont gérées par des structures publiques ou des associations à but non lucratif. Le coût du logement locatif est modéré.

Elles sont encadrées par la réglementation médico-sociale et répondent à un besoin d'accompagnement social des personnes âgées.

Les résidences autonomie reçoivent des financements du département leur permettant de rémunérer du personnel ou des intervenants extérieurs, chargés de mettre en place des actions gratuites de prévention de la perte d'autonomie.

Par ailleurs ces résidences ont aussi l'obligation de proposer des prestations facturées qui sont ensuite librement choisies par le résident dans le cadre d'un contrat de séjour, comme par exemple, la mise à disposition d'une téléassistance, la possibilité de prendre un repas par jour (salle commune prévue à cet effet) ou de bénéficier d'un portage de repas...

Le Conseil départemental vérifie la qualité des prestations par des évaluations régulières.

Les résidences services séniors sont, elles, gérées par des structures privées, commerciales.

Il s'agit donc d'une offre commerciale relevant de l'initiative privée. Les résidents sont locataires ou propriétaires de leur logement et disposent d'espaces communs (salle d'animation, salle de restaurant...)

Ces résidences proposent deux types de services :

- Des services non individualisables, facturés de façon forfaitaire : accueil des habitants et de leurs visiteurs, dispositif de sécurité, libre accès à des espaces de convivialité et aux jardins

• Des services « à la carte » facturés selon la consommation effective du résident

Mais aujourd'hui d'autres types d'habitat se développent comme :

L'habitat regroupé, l'habitat intergénérationnel, l'habitat inclusif, les béguinages...

Pour y voir plus clair voici quelques définitions (source gouvernementale : le portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches)

L'habitat regroupé est une solution proposée par certaines villes ou communes à leurs habitants âgés isolés qui ne souhaitent plus vivre chez eux mais souhaitent continuer à vivre dans l'environnement géographique qu'ils connaissent, tout en se rapprochant des commerces et des services (médicaux notamment).

L'habitat intergénérationnel

Ensemble de logements conçus pour accueillir différentes générations (étudiants, familles, personnes âgées). Les différentes générations n'habitent pas le même toit mais vivent dans un même ensemble

résidentiel dans lequel les logements répondent aux besoins particuliers de ces différentes générations, les logements destinés aux personnes âgées sont par exemple équipés de volets électriques, de barres d'appui dans la douche... Des espaces communs utilisables par tous (lingerie, salle commune que l'on peut également réserver pour une fête de famille...) permettent aux habitants de se rencontrer.

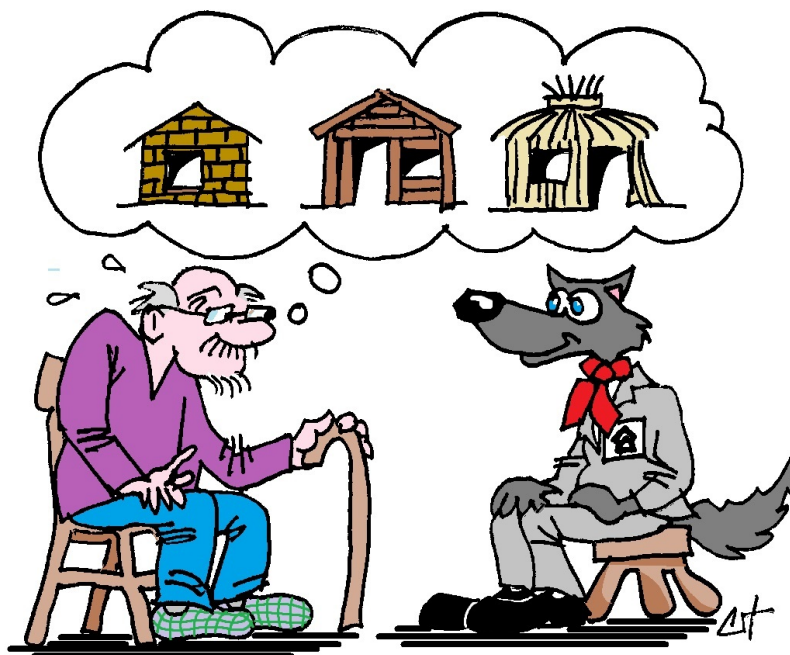
L'habitat intergénérationnel repose sur des valeurs de solidarité entre générations, entre voisins et sur

une volonté de lutter contre l'isolement des étudiants et des personnes âgées.

Lorsqu'ils sont conçus par les bailleurs sociaux les projets d'habitats intergénérationnels ont une vocation sociale. Le coût des loyers est modéré.

L'habitat inclusif : Il s'adresse aux personnes âgées et aux personnes handicapées qui font le choix, à titre de résidence principale, de vivre dans un logement autonome tout en partageant des moments collectifs avec les autres habitants. Ce mode d'habitat est donc nécessairement assorti d'un projet de vie sociale et partagée que les habitants construisent ensemble.

Les habitants gardent le libre choix de faire appel à tous les services qui leur sont nécessaires comme dans un logement classique : aides à la personnes, soins infirmiers..



Les habitants qui bénéficient de l'APA (allocation perte d'autonomie) ou de la RH (prestation de compensation du handicap) peuvent également décider de la mise en commun partielle ou totale de ces allocations pour bénéficier de services

mutualisés et favoriser par exemple la présence d'un-e auxiliaire de vie 24h/24h.

Quant aux béguinages, ce sont d'anciens ensembles clos de logements privatifs et de bâtiments communs où vivaient des communautés religieuses de femmes qui sont aujourd'hui rénovés ou ce sont de nouvelles constructions conçues sur ce modèle et qui peuvent accueillir dans des maisonnettes de plein pied, en rez-de-chaussée, des personnes âgées dans un

environnement accueillant et sécurisé. Les concepteurs sont généralement des bailleurs sociaux ou des communes.

Rappel

Auprès de qui se renseigner :

Clic et point local d'information : pour être informé et orienté

CCAS ou Mairie : pour connaître les offres et les aides particulières locales et être informé et soutenu dans les démarches

Le Conseil Général dispose d'un site internet avec un espace dédié à l'information des personnes âgées et leurs aidants, c'est lui qui accorde les aides financières : APA, aide ménagère à domicile, etc ...

Les caisses de retraite qui peuvent accorder des aides de prévention pour faire face à certaines difficultés de la vie quotidienne (ex : installation de téléassistance, certains aménagements du logement, une aide au déménagement...)

Attention : toutes ces alternatives sont peu ou pas médicalisées et lorsque s'installe une dépendance très importante et que le maintien à

domicile (d'origine ou alternatif) devient incertain et compliqué, trop lourd pour les aidants, l'EHPAD (résidence médicalisée pour personnes âgées) peut être alors l'hébergement le plus sûr, le mieux adapté. Et là encore il ne faut pas s'y prendre trop tard. Pour information, aide dans la recherche et constitution de dossier, se reporter au site officiel en ligne de **ViaTrajectoire**.

<https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/>



Annexes

Voici à ce jour l'existant (+ projets validés) dans la Marne en matière d'habitat alternatif recensé par le département dans le document préparatif au projet du nouveau schéma gérontologique. Ce recensement a été présenté au CDCA dans lequel siègent des représentants retraités CFDT.

Résidences services seniors			
Nom	Porteur	Localisation	Places
La Salamandre	Domitys	Vitry-le-François	111
Les Hautes Feuilles	Domitys	Bezannes	124
La Clefs des Arts	Domitys	Châlons-en-Champagne	110
Les Girandières	Les Girandières	Reims	121
La Champenoise	Les Girandières	Reims	94
Le Clos des Vignes	Les Girandières	Epernay	150
Servas	Les Girandières	Châlons-en-Champagne	80
Servireve	Familles Rurales	Montmort Lucy	35
Résidence services seniors	Quartus	Reims	85
Résidences France Seniors	Groupe France Seniors	Reims	129
Maisons Ages&Vie	Ages&Vie	Fère Champenoise	16
Sous total			1055

Habitats alternatifs personnes âgées			
Nom	Porteur	Localisation	Places
Les Jacotins	Foyer Rémois	Pontfaverger	10
Logements seniors	Reims Habitat	Bazancourt	15
Le Parc aux Daims	Foyer Rémois	Jonchery sur Vesle	14
Le Réma'vert	Plurial Novilia	Reims	87
La Haubette	Plurial Novilia	Tinqueux	11
Espace intergénérationnel	Foyer Rémois	Champfleury	9
Suzanne Haulin	Foyer Rémois	Mourmelon le Grand	24
Les Maronniers	Châlons Habitat	Condé sur Marne	8
Maisons regroupées	Reims Habitat	Dizy	10
Logements senior	Plurial Novilia	Fère Champenoise	11
Sous total			199

Habitats inclusifs personnes âgées			
Nom	Porteur	Localisation	Places
Résidence Lemal	Reims Habitat	Cormicy	10
L'interGé	Foyer Rémois	Reims	7
Alain Lescouet	Plurial Novilia	St Brice Courcelles	50
Les portes de Bétheny	Reims Habitat	Reims	20
Beauséjour	Plurial Novilia	Tinqueux	10
Dock 121	Foyer Rémois	Bezannes	40
Tour des Argonautes	Plurial Novilia	Reims	18
Logements senior	Plurial Novilia	Sillery	7
Logements senior	Plurial Novilia	Chigny les Roses	21
Jardin des Carelles	Foyer Rémois	Mardeuil	20
Habitat intergénérationnel	Plurial Novilia	Magenta	9
Konekti	Plurial Novilia	Bezannes	10
Logements senior	Plurial Novilia	Montmirail	17
Sous total			233

Habitats alternatifs mixte			
Nom	Porteur	Localisation	Places
Logements Vivalib	Reims Habitat	Reims	20
Sous total			20
Habitats inclusifs mixte			
Nom	Porteur	Localisation	Places
Logements mixtes	Plurial Novilia	Ay Champagne	18
Béguinage	Association Montléan	Montmirail	32
Sous total			50

Habitats alternatifs mixtes pour Personnes âgées et personnes handicapées

Résidences autonomie			
Nom	Porteur	Localisation	Places
Bellevue	ACFA	Châlons-en-Champagne	77
Les Tilleuls	AAPA	Vitry-le-François	54
La Sérénité	AAPA	Vitry-le-François	56
Le Hamois	AAPA	Vitry-le-François	63
Saint Martin	ADMR	Sommepy Tahure	30
Le Sourire Champenois	Home Age Gestion	Bezannes	28
Claude Truchet	ARFO	Bétheny	120
Ponsardin	ARFO	Reims	68
Gobelins	ARFO	Reims	69
Bétheny	ARFO	Reims	72
Roland Dorgelès	ARFO	Reims	73
Aurore	ARFO	Reims	82
Avranches	ARFO	Reims	80
Lucien Doyen	ARFO	Reims	80
Maurice Utrillo	ARFO	Reims	81
Val de Murigny	ARFO	Reims	82
Avenue de Laon	ARFO	Reims	87
Charles Arnould	ARFO	Reims	86
Jacques Richard	ARFO	Tinqueux	92
Coubertin	ARFO	Reims	104
Jeanne d'Arc	ARFO	Reims	89
Chatillons	ARFO	Reims	110
Les Jonquilles	Association	Sainte Menehould	59
Croix Milson	CCAS Châlons	Châlons-en-Champagne	79
Clamart	CCAS Châlons	Châlons-en-Champagne	59
Bichat	CCAS Châlons	Châlons-en-Champagne	79
Le Parc	Association	Damery	25
Gallice	CCAS Epernay	Epernay	30
Cèdre	CCAS Epernay	Epernay	79
Sainte Marie	Maison St Joseph	Châlons-en-Champagne	21
Saint Martin	La Pierre Angulaire	Reims	16
Genevive Tillot	ARPAVIE	Bétheny	84
Source de Muire	ARPAVIE	Bezannes	79
Sous total (1)			2293

La Fondation Abbé-Pierre dénonce les « bouilloires énergétiques impossibles à refroidir l'été »

Membre du Pacte du Pouvoir de Vivre, la Fondation Abbé-Pierre dénonce, dans une étude, les « bouilloires énergétiques impossibles à refroidir l'été ». Un phénomène qui touche de plus en plus de personnes, **principalement les populations précaires urbaines, les jeunes et les personnes âgées.**

« Les 5,2 millions de passoires thermiques impossibles à chauffer en hiver se transforment en bouilloires énergétiques impossibles à refroidir en été », souligne l'étude. La précarité énergétique d'été, soit le fait de vivre dans un logement trop chaud sans pouvoir y remédier, est encore trop négligée par les pouvoirs publics, juge la Fondation Abbé-Pierre.

C'est pourtant un **enjeu de santé publique** qui va s'aggraver avec le réchauffement climatique, qui augmente la fréquence et l'intensité des vagues de chaleur. « En juin 2022, 69 % des Français déclarent souffrir des températures trop élevées en période de forte chaleur dans leur logement », déclare l'étude.

Les quartiers populaires, souvent peu végétalisés, sont en effet plus vulnérables au phénomène d'îlot de chaleur urbain, causé notamment par le manque de végétation.

« De plus, les ménages qui y vivent sont plus souvent confrontés à des situations de surpeuplement, habitent des logements moins bien isolés, moins ventilés », note l'ONG.

Prise en compte insuffisante de la chaleur dans la loi

Face à ces difficultés, la Fondation Abbé-Pierre dénonce un « *cadre réglementaire et législatif insuffisant* », regrettant que la protection des logements contre la chaleur ne soit pas suffisamment prise en compte dans la loi. Pour la construction neuve, ce n'est le cas que depuis 2022 (et à condition que les dépôts des permis de construire n'aient pas été déposés antérieurement). Et pour le parc existant, les diagnostics de performance énergétique obligatoires n'ont pas d'effet sur l'étiquette énergétique.

Les aides à la rénovation, elles, ne ciblent pas les dispositifs visant spécifiquement à améliorer le

confort d'été. « *Dans certains cas, la protection du patrimoine ou les règlements de copropriété empêchent même l'installation de volets ou de protections solaires en façade* », observe la Fondation.

Si la loi impose aux bailleurs une température minimale dans leurs logements (19 °C), il n'y a pas de température maximale. Pour y remédier, la Fondation Abbé-Pierre émet une série de **19 recommandations**, la plupart visant à intégrer la protection contre la chaleur dans la politique de rénovation énergétique. Elle suggère également de faire évoluer les règles des copropriétés afin de favoriser l'installation de protections solaires (volets, toitures végétalisées...).

Les propositions de la Fondation

Pour la Fondation, il faut **systematiser** la prise en compte de l'habitabilité thermique en été dans les projets de rénovation énergétique, et faire évoluer le système d'aides à la rénovation. La rénovation thermique doit permettre de limiter les déperditions de chaleur en hiver, et d'atténuer les apports en été.

Subventionner l'installation de protections solaires fixes, d'occultants, de brasseurs d'air fixe et de revêtement réfléchissant ou de végétalisation pour la toiture dans le cadre de MaPrimeRenov et y appliquer le taux de TVA réduit de 5,5 %.

Revaloriser les aides aux copropriétés en cas de création d'îlots de fraîcheur (la ville de Paris applique déjà cela localement).

Intégrer les critères de confort d'été aux caractéristiques d'une rénovation performante, et même aux critères d'attribution des aides.

Financer davantage l'isolation thermique utilisant des matériaux présentant un bon déphasage thermique, de même que ceux en matériaux biosourcés ou recyclés (fibre de bois, liège expansé, laine de bois, ouate de cellulose). Eviter les laines minérales et le polystyrène.

Faire évoluer les documents d'urbanisme et les règles de protection du patrimoine (notamment la doctrine des architectes des Bâtiments de France, en lien avec le ministère de la Culture) pour faciliter les modifications du bâti ayant pour but d'améliorer l'habitabilité thermique des logements en été (et en hiver).

Rendre obligatoire la rédaction d'instructions

concernant l'installation de protections solaires et de volets dans chaque règlement de copropriété.

Inclure systématiquement l'installation de protections solaires dans la liste des travaux embarqués dans le cadre de projets de rénovation d'envergure en copropriété (ravalement de façade, rénovation de la toiture...)

Lancer un grand plan d'urgence sur trois ans, associant collectivités, Etat, bailleurs sociaux, afin de proposer des protections solaires à tous les logements, en lien avec France Renov.

Conduire une campagne de communication incitant à l'installation de protections solaires et sensibilisant aux effets néfastes de la climatisation.

Faire évoluer le DPE pour que le confort d'été ne soit plus uniquement une estimation facultative, mais une évaluation obligatoire qui influe sur l'étiquette du logement.

Repenser les villes pour lutter contre les îlots de chaleur,

Aider les ménages à faire face aux surcoûts liés au refroidissement, par le biais d'aides au paiement des factures (chèque énergie, FSL).

Autres propositions de la Fondation dans l'étude (**Précarité énergétique d'été : une nouvelle forme de mal-logement**) que vous pouvez trouver sur le site: <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2023-06/Brochure-Precarite-energetique-ete.pdf>

Les adresses à connaître

Les CLIC

Dans notre département, 10 Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC) sont dédiés à l'information et à l'orientation de la personne âgée et de son entourage.

CLIC du Pays Champenois - Association EntourAge

«Bien Vieillir en Champagne»

2 rue des Mureaux - BP 52 - 51160 Aÿ-Champagne

tél. 03 26 54 82 15 - fax 03 26 54 97 35

courriel : secretariat@entourage-bien-vieillir.fr

www.entourage-bien-vieillir.fr

CLIC des Cités en Champagne - Office des Séniors

11 rue Thiers - 51000 Châlons-en-Champagne

tél. 03 26 65 15 15 - fax 03 26 65 19 19

courriel : oscc@chalonsenchampagne.fr

www.office-clic-chalons.fr

CLIC Paysages de Champagne - Maison de santé

32 boulevard des Varennes - 51700 Dormans

tél. 03 26 53 91 36 - fax 03 26 58 25 55

courriel : clic.paysagesdechampagne@dormans.fr

www.dormans.fr/senior/le-clic-centre-local-dinformation-et-de-coordination-paysages-de-champagne/

CLIC de Fismes «l'Ardre vivre»

Centre Hospitalier de Fismes

12 bis rue des Chailleaux - 51170 Fismes

tél. 03 26 48 95 86 - fax 03 26 97 36 19

courriel : sclic@hl-fismes.fr

CLIC de l'Agglomération Rémoise - ORRPA

4 rue Marteau - CS 50004 - 51724 Reims cedex

tél. 03 26 88 40 86

courriel : direction@orrpa.com - www.orrpa.com

CLIC Argonne - Groupe Buirette

rue Renard - 51800 Sainte-Ménéhould

tél./fax 03 26 60 32 80

courriel : clic.menou@wanadoo.fr

CLIC du Pays de Brie et Champagne

Pôle Santé Médico-social

135 route de Paris - 51120 Sézanne

tél. 03 26 81 59 48

courriel : clic.briechampagne@wanadoo.fr

CLIC des Sources

9 rue saint-Cloud - 51600 Suippes

tél. 03 26 63 54 47 / 48 - fax 03 26 63 54 54

courriel : clic.des.sources@orange.fr

CLIC du Sud est marnais - AAPA

1 bis rue des Beaux Anges - BP 229 - 51300 Vitry-le-François

tél. 03 26 72 22 53 - fax 03 26 72 38 52

courriel : clic@aapa.fr - www.clicsudestmarnais.com

CLIC du Nord Rémois - Mairie

3 place de la Mairie - 51110 Fresne-les-Reims

tél. 03 26 05 74 19 - fax 03 26 61 60 30

courriel : clicdunordremois@orange.fr

COMAL SOLIHA 51

Comité Marnais d'Amélioration du Logement Solidaire pour l'habitat

Le COMAL SOLIHA 51 œuvre pour l'amélioration des conditions de logements depuis 1959.

Le maintien à domicile, l'amélioration thermique, l'accès à un habitat décent et non dégradé constituent le cœur du domaine d'intervention de l'association.

Le COMAL SOLIHA 51 est également le partenaire privilégié des collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs politiques d'intervention sur l'habitat privé.

Le COMAL SOLIHA 51 est affilié à la Fédération Nationale SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat), 1er acteur National associatif en matière d'amélioration de l'habitat,

<https://comalsoliha51.fr/>

03.26.64.13.93

comal@solihha.fr

www.comalsoliha51.fr

Siège :

16 bd Hippolyte Faure

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Agence :

33 rue Cérès

51100 REIMS

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Service Solidarité, Grand Âge et Handicap

2 bis rue de Jessaint - CS 30454

51038 Châlons-en-Champagne cedex

tél. 03 26 69 56 56

fax 03 26 70 99 41

courriel : apadom@marne.fr

www.marne.fr